

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2019-2020 FORMATIONS NATIONALES

À retourner au siège de la FFAA, 11, rue Jules Vallès, 75011 Paris ou par mail ffaa@aikido.com.fr

Nom* : Prénom* :
 Courriel* (lisible) : Tél.* :
 N° de licence :

CHOIX DE LA FORMATION :

Licence FFAA de la saison en cours **OBLIGATOIRE**

Merci d'entourer la ou les formules retenues pour chacun des stages auxquels vous souhaitez participer, d'inscrire le sous-total puis le total correspondant.

FORMATIONS	RÉFÉRENCE STAGE	DATES	DURÉE	LIEU	Formule 1 Tout compris	Formule 2 Sans hébergement	Formule 3 Stage seul	SOUS- TOTAL
Préparer son dossier de VAE	PREPA-VAE	15 sept 2019	7H	PARIS	GRATUIT			
Perfectionner sa pédagogie auprès d'un public enfant	FCJ-NARBONNE	9 - 11 novembre 2019	22 H	NARBONNE	120.00 €	100.00 €	80.00 €	
Pédagogie enfant : Entre communication et sens du mouvement	FCJ-POITIERS	23 - 24 novembre 2019	22 H	POITIERS	120.00 €	100.00 €	80.00 €	
Approfondir ses connaissances en réglementation sportive	FC-RGLT	3 - 4 janvier 2020	15H	PARIS	120.00 €	100.00 €	80.00 €	
Appréhender les différents publics et s'initier à la physiologie de l'effort	FC-PHYSIO	1- 2 février 2020	15 H	EAUBONNE	120.00 €	100.00 €	80.00 €	
Devenir tuteur auprès de stagiaires - BF-CQP-DEJEPS-VAE	FC-TUTEUR	28 - 29 mars 2020	10 H	PARIS	X		80.00 €	
Concevoir un cycle d'enseignement	FC-CYCLE	11 - 13 avril 2020	25 H	SABLE SUR SARTHE	250.00 €	X		
Perfectionner sa pédagogie auprès d'un public enfant	FCJ-VICHY	8 - 10 mai 2020	22 H	VICHY	120.00 €	100.00 €	80.00 €	
Se préparer à l'examen du CQP MAM	PREPA-CQP	27 - 28 juin 2019	10 H	IDF	X		80.00 €	
Analyser et perfectionner son action pédagogique	FC-DINARD	24 - 28 août 2020	35 H	DINARD	320.00 €	260.00 €	200.00 €	
TOTAL A PAYER								

LES FORMULES :

1 : Tout compris : comprend Pension Complète : hébergement/petit-déjeuner/déjeuner/ diner/stage.

2 : Sans hébergement : comprend déjeuner/stage.

3 : Stage seul : ni hébergement, ni repas

Détails des prises en charge (début / fin de formation)

se référer aux affiches de formation.

REGLEMENT DE LA FORMATION :

Chèque à l'ordre de la FFAA n° : Banque :

Merci d'indiquer au dos du chèque la référence du stage (voir tableau ci-dessus) et le nom du stagiaire

Par virement bancaire :

FFAA IBAN : FR76 1027 8060 4100 0209 6160 348

Merci d'indiquer comme libellé du virement la référence du stage (voir tableau ci-dessus) et le nom du stagiaire

Exemple : FCJ-NARBONNE-NOM

La fédération se réserve le droit de réduire le nombre de formateurs, de reporter ou d'annuler une formation, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de participants (15 minimum)

Pensez à vous inscrire au plus tard un mois en amont de la formation pour faciliter l'organisation des formations

Les informations collectées par la FFAA directement auprès de vous font l'objet d'un traitement manuel et automatisé ayant pour finalité la gestion de votre inscription à la formation. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires et sont nécessaires pour le traitement de votre demande. À défaut, la FFAA ne sera pas en mesure de valider votre inscription. Ces informations sont à destination exclusive de la FFAA et des organisateurs de la session d'examen. Elles seront conservées jusqu'à la fin de la session de formation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à l'adresse suivante FFAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris ou à l'adresse électronique suivante ffaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.